

Cornuz Family Team

Règlement du 8^e « Cornuz Rally Tour » **des 17, 18, 24, et 25 avril 2021**

Article 1 : généralités et déroulement

Le « 8^e Cornuz Rally Tour » est organisé avec le soutien et le partenariat de Mécatrotec SA à Romanel sur Morges, de Home Parquet Diffusion à Villars-Sainte-Croix, de StratosCam Production à Valeyres-sous-Rances, et de Pascal Jatton Paysagiste à Assens.

Il se déroule en deux étapes, en Suisse, dans le canton de Vaud, les 17, 18, 24, et 25 avril 2021, à choix. Il comporte deux épreuves distinctes, à choix également. L'une dite de « Grand Tourisme », est constituée d'une balade d'environ 120 km, avec de la navigation simple. L'autre, appelée de « Navigation », représente un parcours d'environ 130 km avec des difficultés de navigation plus relevées.

Les participants ont le choix entre les deux catégories GT ou Navigation, qu'ils annoncent lors de leur inscription. Il n'y aura cette année pas d'épreuve de régularité.

Dans chaque catégorie, deux sous-catégories sont prévues : voitures immatriculées jusqu'au 31 décembre 1999, et voitures immatriculées dès le 1^{er} janvier 2000.

À noter que pour les équipages n'ayant jamais disputé ce type de rallye, il est fortement conseillé, la première fois, de s'inscrire en catégorie « Grand Tourisme ».

En raison de la situation sanitaire actuelle, les participants prendront le départ comme ils le désirent, un des 4 jours prévus officiels, librement. Seule contrainte : prendre le départ entre 8h et 14h un des 4 jours. Il n'y aura pas besoin d'annoncer le jour de participation, qui peut être librement choisi, même au dernier moment. L'arrivée doit se faire le jour choisi avant minuit. Le départ aura lieu à Baulmes à un endroit prévu dans le Road Book, document qui sera envoyé à l'avance au domicile des équipages inscrits, par courrier postal, avec tous les autres documents utiles.

Il n'y aura pas d'accueil, ni de contrôle administratif. Le briefing sera également envoyé par écrit un peu avant l'épreuve, par poste ou par mail.

Au départ, les participants devront prendre une photo de leur véhicule devant un objet ou un bâtiment particulier, imposé par l'organisateur, qui sera indiqué dans le Road Book, ainsi que la photo du permis de circulation, et envoyer par voie électronique (mail, sms ou whatsapp) ces deux photos à l'organisateur au moment du départ.

Il s'agit d'un rallye à vitesse normale, respectant intégralement la LCR, consistant en un parcours sur route ouverte, à respecter au moyen d'un « Road Book » ou carnet de route, avec des contrôles de passage et des questions tout au long du parcours. Les voitures les plus anciennes auront un certain avantage pour le classement de ce concours qui se veut convivial, amusant et instructif. On peut y

participer avec n'importe quel véhicule qui respecte la LCR intégralement. On peut y venir seul, à deux, ou en famille. Seul le conducteur doit être en possession d'un permis de conduire valable. Pour le navigateur, ce ne sera pas obligatoire. Les enfants peuvent être navigateurs dès qu'ils ont l'âge de s'asseoir à l'avant du véhicule.

Article 2 : prescriptions générales

Chaque voiture ne peut emmener que le nombre de passagers maximum prévu au permis de circulation. Le conducteur devra posséder un permis de conduire valable au sens de la LCR. Le véhicule devra être dûment immatriculé. Les plaques de garage sont autorisées, les voitures de location également. Durant toute la manifestation, les équipages devront respecter de manière stricte les législations en cours dans les régions traversées, les dispositions du code de la route ainsi que les ordres et observations des représentants de la police et des organisateurs de la manifestation.

Article 3 : inscriptions

L'organisation se réserve le droit de refuser l'inscription d'un véhicule ou d'un équipage sans donner de raison. Le délai d'inscription est fixé au 22 mars 2021, minuit. Après cette date, consulter les organisateurs, une négociation est toujours possible.

Article 4 : droits d'engagement et administration

Ce rallye est une manifestation sur invitation, l'engagement étant fixé à frs 90.- pour une voiture, quel que soit le nombre de personnes à bord.

La finance d'inscription se paie au moment de l'inscription sur le site du CRT, sur le compte Banque Cantonale Neuchâteloise, 2000 Neuchâtel, IBAN no CH70 0076 6000 1031 2126 7, au nom de Claude-Alain Cornuz, St-Aubin, mention « Cornuz Rally Tour ».

Le bulletin d'inscription devra être correctement et complètement rempli pour la date fixée ci-dessus.

Une modification de l'inscription sera possible jusqu'au 16 avril (changement de véhicule, d'un membre de l'équipage, etc.), ceci par mail.

Secrétariat : Cornuz Rally Tour, chez Claude-Alain Cornuz, Fresens 2, 2024 St-Aubin,

tel + 41 79 439 45 69, e-mail : cornuzrallytour@gmail.com

Le prix d'inscription comprend la mise à disposition d'un Road Book, ou carnet d'itinéraire, d'un ou deux carnet(s) ou carte(s) de contrôle, d'une plaque souvenir **qui ne devra PAS être apposée sur la voiture durant la manifestation**, d'un numéro blanc à coller obligatoirement en haut à droite du pare-brise, les prix souvenirs (qui seront remis lors d'un CP) et des prix surprises qui seront envoyés par la poste après le dernier jour du rallye, en lieu et place de planche des prix.

Article 5 : contrôles et pénalités

Les carnets ou feuilles de contrôle, remis aux équipages par poste en même temps que le Road Book, **doivent être remplis dans l'ordre des numéros des cases, au stylo, sans rature aucune**. Certains

contrôles de passage sont constitués de panneaux avec une lettre ou un chiffre noir sur fond blanc que vous trouverez sur le bord droit de la route, à reporter comme le reste sur le carnet ou la feuille de contrôle. Les autres contrôles de passage sont : les réponses aux questions du Road Book, à inscrire dans les cases du carnet ou de la feuille de contrôle également, ou un contrôle de passage humain, avec tampon qui sera apposé sur votre carnet/feuille de contrôle, toujours dans une case, ou encore un tampon ou une pince sans présence humaine.

Les points de pénalités encourus sont les suivants :

- 1) Contrôle de passage loupé, réponse fausse, ou réponse de trop, rature/surcharge dans une case : **1 point**
- 2) Appel téléphonique à l'organisation pour retrouver sa route : **100 points par appel**

Lors de la 2^e étape, les points mentionnés au point 1 ci-dessus comptent double.

Les feuilles de contrôle seront à déposer, en fin de rallye, dans la boîte aux lettres de Bryan Kaltenrieder, rue du Vieux-Moulin 9, 1358 Valeyres-sous-Rances. Ce sera l'arrivée officielle du rallye. Le Road Book se termine à cet endroit. Il n'y a pas d'horaire d'arrivée imposé, mais toutes les feuilles de contrôle devront être déposées, le même jour choisi par l'équipage pour faire le rallye, avant minuit, dans cette boîte aux lettres.

Article 6 : assurances

Chacun vérifie son ou ses assurances, circule et participe sous sa propre responsabilité à tout point de vue. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident, incident ou cause semblable. Les dommages éventuels des participants entre eux se couvrent au moyen des assurances de chacun.

Par sa signature sur le bulletin d'engagement, le conducteur de la voiture, et par analogie, tout l'équipage, renonce à toute action en responsabilité de quelque nature qu'elle soit envers les organisateurs.

Article 7 : véhicules

Ils doivent être en tout point conformes à la LCR, sous la responsabilité du conducteur. Aucun contrôle technique ne sera organisé, les participants ne pourront donc pas invoquer une quelconque responsabilité de l'organisation. Aucune assistance technique n'étant organisée non plus, il convient à chacun de prendre ou non une assurance assistance (TCS, ACS ou autre).

Article 8 : remise des prix

Des prix surprises récompenseront les concurrents. Des récompenses seront distribuées selon les points de pénalité (respect du parcours) encourus par les participants. L'équipage ayant le moins de pénalités sera déclaré vainqueur, et ainsi de suite. Les points de pénalités seront multipliés par un coefficient d'ancienneté du véhicule (exemple : une voiture de 1969, coefficient de 1,69. Une voiture de 2003, coefficient de 2,03, etc.).

Il y aura ainsi 4 classements, à savoir :

- 1) Classement du parcours Grand Tourisme voitures immatriculées jusqu'en 1999 (prix pour les 3 premiers des équipages engagés et prix pour le premier équipage entièrement féminin)
- 2) Idem pour les voitures immatriculées dès l'an 2000
- 3) Classement du parcours Navigation voitures immatriculées jusqu'en 1999 (prix pour les 3 premiers des équipages engagés et prix pour le premier équipage entièrement féminin)
- 4) Idem pour les voitures immatriculées dès l'an 2000

La plus ancienne voiture sera récompensée . L'équipage ayant parcouru la plus longue distance pour venir faire le rallye sera également récompensé. Cette manifestation devant rester conviviale, les participants s'engagent à ne pas déposer de réclamation ou plainte concernant le classement envers les organisateurs et le jury. Le jury est composé de Bryan Kaltenrieder, Jessica Cornuz et Claude-Alain Cornuz.

Article 9 : divers

Par leur signature sur le bulletin d'engagement, et/ou le seul fait de leur inscription, les participants déclarent accepter intégralement le présent règlement.

Ils acceptent également que les images prises lors de l'événement puissent être utilisées par les organisateurs ultérieurement ou ce jour-là. Les organisateurs s'engagent, au cas où ils utiliseraient ces images, de le faire dans tout le respect dû à la personnalité de chacun.

Les organisateurs se réservent le droit de modifier le règlement d'ici l'envoi des dernières instructions, ou d'édicter des prescriptions complémentaires dans le même temps. Ces modifications éventuelles auront le même caractère impératif que le présent règlement. L'interprétation du règlement est du ressort du jury. Un avenant urgent est encore possible jusqu'au départ de l'épreuve. Toutes les communications seront faites par mail.

LES QUESTIONS AU SUJET DU BRIEFING OU DE L'ÉPREUVE EN GENERAL PEUVENT ÊTRE POSÉES AU 079 439 45 69 jusqu'au 17 avril 2021, 7h45, dernier délai, ou par mail, jusqu'au 15 avril 2021 minuit.

St-Aubin, le 16 février 2021

Le Cornuz Family Team